



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 21/06/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fin de l'arrêté préfectoral portant sur l'interdiction des feux d'artifice et des feux festifs en Creuse

La Préfecture de la Creuse vous informe que l'arrêté préfectoral du 16 juin 2022 portant réglementation de l'emploi du feu, des feux d'artifice et des feux festifs était valable jusqu'à la fin de l'épisode caniculaire (19 juin 2022). Ce texte interdisait également de fumer, d'allumer du feu ou d'utiliser des barbecues à moins de 200 mètres des espaces naturels combustibles.

Ces mesures de restrictions avaient été prises dans un contexte de canicule couplée à une situation de sécheresse importante, ce qui avait conduit Madame Virginie DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse, à placer le département en alerte.

L'épisode de canicule étant achevé, les feux d'artifice et autres feux festifs sont donc de nouveau autorisés dans le respect de la réglementation applicable, prévue par l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2019 réglementant le brûlage à l'air libre des déchets verts et des autres feux de plein air dans le département de la Creuse.

Toutefois, Madame la Préfète tient à rappeler que dans un contexte global de risque permanent d'incendie, il convient de maintenir des mesures de prudence et de vigilance à l'occasion d'événements nécessitant la mise à feu d'engins pyrotechniques ou de feux festifs.

Contact presse Cabinet de la Préfète

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel : victor.fleury@creuse.gouv.fr

Bureau départemental de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse